

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 261. portant renouvellement du sursis d'appel accordé au sergent Fassier. Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances;

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
21 août 1918

Numéro JO  
n° 262 du 31/08/1918

Date du numéro  
31 août 1918

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le cablogramme ministériel No 67 du 14 août 1914 accordant 30 sursis d'appel aux territoriaux indispensables au fonctionnement du chemin de fer Franco-Ethiopien: Vu le cablogramme ministériel du 3 mars 1917

**Vu** l'arrêté No 159 du 29 mai 1918 accordant un sursis d'appel au sergent territorial Fassier: Vu l'avis exprimé par le capitaine comiman-d' armes;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est renouvelé, pour une nouvelle période de trois mois, valable du 1er septembre au 30 novembre 1918 inclus, le sursis d'appel précédemment accordé au territorial Fassier (Eugène Lucien), classe 1898, ingénieur de la voie à la compagnie du chemin de fer Franco-Ethiopien dont les services ont été reconnus indispensables au fonctionnement de cette compagnie.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

**GEFFRIAUD.**